# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)

**Procès-verbal** d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 1 février 2016, 19h30 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de **Rodrigue Roy**, **maire** 

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents les conseillers :

monsieur Jean-Yves Ouellet, madame Gilberte Fournier, monsieur Réjean Gendron, monsieur Raymond L'Arrivée, monsieur Jacques Vachon, Madame Annie Gonthier le tout formant quorum sous la présidence de **Rodrigue Roy** maire.

Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale et trésorière de la municipalité de Grand-Métis.

La séance est ouverte à 19h30

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jean-Yves Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le point varia ouvert.

# 3. <u>APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE EN JANVIER</u>

**ATTENDU QUE** tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance du 1 février 2016, 19h30 à l'intérieur du délai prévu au Code municipal, la Directrice générale est dispensée d'en faire la lecture ;

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal ;

Il est dûment proposé par Madame Annie Gonthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'APPROUVER ET D'ADOPTER**, tel que présenté, le procèsverbal de la séance tenue le 1 février 2016, 19h30.

#### 4. ADMINISTRATION ET FINANCES

# 4.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT

**ATTENDU QUE** la directrice a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 1 février 2016 ;

Rés.: 2016-010

Rés.: 2016-011

Rés.: 2016-012

Il est dûment proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'APPROUVER** la liste des comptes à payer et d'autoriser la trésorière à en effectuer les paiements des comptes qui se détaillent comme suit :

Dépenses incompressibles payées en (mois) 505.93 \$ Comptes à payer du mois : 12 678.90 \$

# 4.2 RELANCE DU COMITÉ DU PARC RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE MITIS

ATTENDU qu'au lac-à-l'épaule du Conseil des maires de l'automne dernier plusieurs maires ont suggéré que la mise en place d'activités et projets entourant un parc régional dans la MRC de La Mitis devenait un élément plus qu'important pour le développement de la région;

ATTENDU que le Conseil des maires croit essentiel de remettre en place un comité du parc régional afin de se réunir à nouveau et que ce comité aura pour mandat de proposer un plan d'action visant la mise en valeur et la mise en relation des composantes existantes et projetées le long de la rivière Mitis;

Pour ces motifs, il est proposé par madame Gilberte Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que monsieur Jacques Vachon soit nommé pour siéger à ce comité afin de participer à une rencontre qui aura lieu le mercredi 24 février 2016 à 19h00 dans les locaux de la MRC de La Mitis.

## 4.3 <u>DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES</u> ENVERS LA MUNICIPALITÉ

Considérant qu'en vertu de l'article 1022 du Code municipal du Québec, la secrétaire trésorière doit soumettre aux membres du conseil la liste de toutes personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales;

En conséquence, il est proposé par madame Gilberte Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Grand-Métis approuvent l'état mentionnant les personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales en date du 1er février 2016;

Que la directrice générale expédie un avis par courrier recommandé à ces personnes pour s'assurer qu'elles régularisent la situation dans les meilleurs délais.

#### 6. CORRESPONDANCE

#### 6.1 MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ) –

Rés.: 2016-013

Rés.: 2016-014

#### RISTOURNE AU TERME DE L'EXERCICE 2015

Dépôt du document relatif à notre part de ristourne de la Mutuelle des municipalités du Québec à la municipalité de Grand-Métis au terme de l'exercice de 2015 aux archives de la municipalité de Grand-Métis. La part de la municipalité s'élève à 623\$.

#### 6.2 PROJET RÉSIDENTIEL – EAU POTABLE

Réception de la résolution 2015-288 de la municipalité du Village de Price nous avisant qu'il ne s'objecte pas au projet concernant le prolongement des infrastructures pour desservir une trentaine de résidence.

#### Rés.: 2016-015 6.3 DEMANDE DE COMMANDITE - HARMONIE DU MISTRAL

Il proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire une commandite à l'Harmonie de l'école du Mistral pour un montant de cinquante dollars (50\$).

#### 7. VARIA

## 7.1 <u>COMITÉ INTERMUNICIPAL EN LOISIRS</u>

Il est proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil désigne Monsieur Rodrigue Roy, maire et la madame Chantal Tremblay, directrice générale pour signer le protocole portant sur l'utilisation commune d'une ressource humaine en loisirs entre les municipalités de Grand-Métis, de Padoue et de Saint-Octave-de-Métis.

Le projet sera financer à même le surplus et de dons ou subventions d'autres organismes.

## 7.2 <u>NOMINATION D'UN COMMISSAIRE À</u> <u>L'ASSERMENTATION</u>

Considérant que la demande d'assermentation est présente de la part des citoyens et que la Municipalité désire offrir l'accessibilité à ce service;

Il est proposé par monsieur Réjean Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire trésorière à présenter une demande auprès du Ministère de la Justice afin de nommer madame Chantal Tremblay commissaire à l'assermentation.

Que le Conseil autorise les frais attachés à cette demande.

Rés.: 2016-016

Rés.: 2016-017

# 8. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

La période de question s'est tenue de 20h15 à 20h30.

# 9. <u>LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE</u>

À 20h30 l'ordre du jour étant épuisé :

Rés.: 2016-018

Il est dûment proposé par monsieur Jean-Yves Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

M. Rodrigue Roy, maire Chantal Tremblay, dir.gén.

Je, Rodrigue Roy, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Rodrigue Roy, Maire

Procès-verbal signé le février 2016